

Procès-verbal de la séance du conseil municipal du 4 juin 2026

Le 4 juin de l'an deux mil vingt-six, à dix-huit heures trente, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, après convocation légale du 28 mai 2026 et au nombre prescrit par la loi, le Conseil Municipal de la commune de CREYS MÉPIEU, sous la présidence de **M. Olivier BONNARD, Maire**.

Etaient présents : Olivier **BONNARD**, Séverine **POËTE**, Jean-Claude **GENGLER**, Ludovic **CHENEVAL**, Christel **ARNAUD**, Rémi **ARNAUD**, Marie-Alice **AUDEBRAM**, Séverine **BONINCHI**, Marie **GINET**, René **GIPPET**, Philippe **GIROUD**, Patrick **GROS**, Isabelle **MAYEN**, Philippe **PERNOT**, Ingrid **ROLANDO** ;

Etaient excusés : Ghislaine **POZZOBON** (proc. à Ludovic CHENEVAL), Pierre **DE SMEDT** (proc à Jean-Claude GENGLER), Gilles **GAUTIER et** Arc'Hantaël **KERVERN** (proc. à Marie GINET).

Séverine **POËTE** est désignée secrétaire de séance.

2026.06.01. Approbation du procès-verbal de la séance du 29 avril 2026

N'ayant appelé aucune observation ou demande de modification, le procès-verbal de la séance du 29 avril 2026 est approuvé tel qu'il a été rédigé.

Adopté à l'unanimité.

Transmis en Préfecture le : 09/06/2026

2026.06.02. Candidature de la commune de Creys Mépieu à l'accueil d'EPR2 sur le site de Creys-Malville

Le Conseil municipal a examiné une délibération relative au programme national EPR2 de relance du nucléaire, visant à renforcer la production d'électricité décarbonée et la souveraineté énergétique de la France. Il a été rappelé que le site de Creys-Malville présente plusieurs atouts pour accueillir de futurs réacteurs EPR2, notamment son passé nucléaire, ses infrastructures existantes et son environnement industriel favorable. Considérant les retombées attendues en matière d'emploi, de développement économique et d'investissements, le Conseil municipal a affirmé son soutien au programme EPR2, exprimé sa volonté de voir le site de Creys-Malville retenu comme candidat pour l'implantation de nouveaux réacteurs, demandé à l'État et aux autorités compétentes d'étudier cette candidature et autorisé le Maire à entreprendre les démarches nécessaires à sa promotion.

La Région, le Département et la Communauté de communes devraient prochainement se prononcer sur ce dossier. L'autorité qui retiendra définitivement le site d'implantation reste toutefois l'État. Des questions concernant les conséquences du projet sur l'évolution démographique, son intégration dans le paysage et sur le site existant, ainsi que les retombées concrètes pour la commune et ses habitants ont également été soulevées. Ces éléments demeurent à ce jour inconnus, le projet s'inscrivant dans une perspective à horizon d'une quarantaine d'années. Il a été souligné que la délibération soumise au vote visait à exprimer la position du Conseil municipal quant à la candidature du site de Creys-Malville.

Adopté à l'unanimité.

Transmis en Préfecture le : 09/06/2026

2026.06.03. Urbanisme : Autorisation donnée au Maire de déposer une DP modificative dans le cadre de la rénovation de l'ancienne cure de Mépieu

Le chantier relatif à ce projet de rénovation du bâtiment en trois meublés de tourisme se déroule dans de bonnes conditions et le planning des travaux est tenu. Il est nécessaire d'effectuer un aménagement complémentaire portant sur l'installation d'un exutoire de désenfumage en toiture qui requière le dépôt d'une déclaration modificative.

Adopté à l'unanimité.

Transmis en Préfecture le : 09/06/2026

2026.06.04. Vie de l'institution : Modification des délibérations n°2025.04.07 et 2025.04.08 à fin de précision

Il s'agit de préciser, dans le règlement des cimetières et la délibération tarifaire, que le cimetière de Creys dispose de colombarium et celui de Mépieu de cavurnes. Les tarifs votés par délibération n° 2025.04.08 sont inchangés.

Adopté à l'unanimité.

Transmis en Préfecture le : 09/06/2026

2026.06.05. Domaine et patrimoine : tarif d'occupation du domaine public dans le cadre d'activités commerciales dites « food truck »

Une redevance forfaitaire mensuelle de 20€ (paiement au semestre échu) est proposée au titre du droit de voirie dû pour l'occupation privative du domaine public par les food truck.

Adopté à l'unanimité.

Transmis en Préfecture le : 09/06/2026

2026.06.06. Affaires scolaires : création d'une commission d'étude des demandes de dérogation scolaire

Il est proposé au Conseil municipal de constituer une commission chargée de rappeler quelles sont les dérogations scolaires accordées de droit et d'étudier les autres demandes au cas par cas. Présidée par M. Ludovic Cheneval, adjoint au maire en charge des affaires scolaires, la commission est composée de 2 autres membres du Conseil municipal : Mesdames Christel Arnaud et Marie Ginot.

Adopté à l'unanimité.

Transmis en Préfecture le : 09/06/2026

2025.06.07. Patrimoine – Eau et assainissement : Approbation du procès-verbal de transfert des biens et moyens nécessaires à l'exercice de la compétence eau et assainissement entre la commune de Creys Mépieu et la communauté de communes des Balcons du Dauphiné

Suite au transfert de la compétence eau et assainissement de la commune à la communauté de communes, Il convient de mettre à disposition de cette dernière les biens encore inscrits à l'actif de la commune.

M. le Maire indique que la CCBD va prochainement débiter un chantier de réfection et doublage des conduites d'eaux pluviales et d'assainissement sur le secteur de Malville, pour une durée prévisionnelle de 10 mois. En parallèle, la commune va engager une étude concernant les problèmes rencontrés sur une partie

du réseau sur ce même secteur. Madame Ingrid Rolando précise que le transport scolaire risque d'être ponctuellement perturbé, mais les travaux les plus conséquents sont prévus pendant les vacances scolaires.

Adopté à l'unanimité.

Transmis en Préfecture le : 09/06/2026

2026.06.08. Finances – subventions : Modification du plan de financement relatif à l'opération de réfection du stade synthétique de football

Le plan initialement adopté par délibération n° 2026.02.16 doit être corrigé de la manière suivante :

Département de l'Isère	168 160 €	27 %
Région Auvergne Rhône-Alpes	100 000 €	16 %
Etat - DETR	131 840 €	21 %
FFF - FAFA	100 000 €	16 %
Autofinancement commune	125 000 €	20 %
Total travaux HT	625 000 €	

M. le Maire ajoute que la consultation des entreprises s'est terminée aujourd'hui même. Les deux offres présentées sont en cours d'analyse par le maître d'œuvre. Ce chantier doit débuter fin juin/début juillet pour une durée prévisionnelle de 8 semaines.

Adopté à l'unanimité.

Transmis en Préfecture le : 09/06/2026

2026.06.09. Forêt communale : coupes à asséoir au titre de l'année 2027

Il est rappelé la position adoptée par le conseil municipal de suspendre la délivrance de coupes affouagères pour des raisons de sécurité. Aussi l'état d'assiette proposé par l'ONF pour 2027 porte t'il uniquement sur la parcelle destinée à l'approvisionnement de la chaufferie communale.

M. Philippe PERNOT dresse un compte-rendu de la dernière rencontre avec l'ONF et présente le projet de plantations expérimentales et pédagogiques qui doit être initié l'an prochain.

Adopté à l'unanimité.

Transmis en Préfecture le : 09/06/2026

Compte-rendu des délégations du Conseil au Maire

Conformément à la délibération du 30 mars 2026, M. le Maire rend compte des décisions prises par délégation du Conseil Municipal :

- Décisions

Décision n° 04-2026

Objet : Signature des actes d'engagement avec les entreprises attributaires des marchés de réhabilitation de l'ancienne cure de Mépieu

Montants cumulés : 404 631.75 € HT

Décision n° 05-2026

Objet : Mission de coordination SPS sur le chantier de voirie rues Pénelon et Devin avec la sarl COSEPS
Montant: 2 160 € HT

Décision n° 06-2026

Objet : renouvellement du contrat de maintenance pour le logiciel agenda 3D Ouest
Montant : 170.19 € HT/an
Durée : 4 ans

Décision n° 07-2026

Objet : Signature d'un avenant n° 1 pour le lot VRD du marché de réhabilitation de l'ancienne cure de Mépieu
Montant HT : + 530 € HT

Décision n° 08-2026

Objet : Signature d'un avenant n°1 pour les travaux de consolidation de la maison Radix
Montant : + 1 250 € HT

Décision n° 09-2026

Objet : Signature de l'acte d'engagement pour la mission de maîtrise d'œuvre pour la réfection de la surface de jeux du stade synthétique de football
Montant : 34 200 € HT

Décision n° 10-2026

Objet : Mise à disposition de terrains communaux

Décision n° 11-2026

Objet : réalisation d'une étude de sécurisation de la falaise montée de Barjus
Montant : 5 900 € HT

Décision n° 12-2026

Objet : remboursement de sinistre rue de la cantonnière
Montant : 2 124 € TTC

Décision n° 13-2026

Objet : Signature de l'acte d'engagement pour la maîtrise d'œuvre des travaux de rénovation de bureaux d'un bâtiment d'activité Z.A. Malville
Montant : 28 000 € HT

Décision n° 14-2026

Objet : Mission de coordination SPS sur le chantier de requalification des espaces publics extérieurs de Creys et Faverges
Montant : 2 900 € HT

Décision n° 15-2026

Objet : remboursement de sinistre à la Gorge
Montant : 4 342.80 €

Décision n° 16-2026

Objet : Attribution de la mission de maîtrise d'œuvre pour les travaux de rénovation de la maison Radix

Montant : 38 509.90 € HT

- DIA

DIA0381392610005- 227AB 226-228-230 – 900 rue des fontaines

Décision : Non préemption

DIA0381392610006 – AB 742-743-744– rue de la Barmotte

Décision : Non préemption

DIA0381392610008 – AB 307p-308p

Décision : Non préemption

- Concessions

Renouvellement concession – cimetière Mépieu – Carré 3 – n° 125

Questions diverses

M. le Maire présente au Conseil un document édité par la communauté de communes afin de sensibiliser les élus locaux à la notion de conflit d'intérêt et à ses risques juridiques. Il ajoute que ce document sera envoyé à chacun et passe ensuite la parole à Madame Séverine POËTE pour un point sur les chantiers en cours et un rappel de l'agenda à venir :

Bâtiment industriel rénové Z.A. Malville - 110 Rue de la Molle : Le conseil municipal s'est prononcé favorablement, le 29 avril dernier, pour donner mandat à CBRE AXITE dans la gestion de la mise en location de ce local. Une offre locative a été reçue, dont elle donne lecture au Conseil. Elle précise que cette entreprise, bien implantée dans le Bas-Bugey, est en recherche de locaux pour développer une nouvelle activité qu'elle détaille dans un rapport d'activité et de présentation. Sans avoir à délibérer sur ce point, le Conseil municipal émet un avis favorable.

Gestion du gîte Morget : Le fonctionnement du gîte, labellisé Gites de France, repose exclusivement sur la disponibilité et la souplesse des élus pour les états des lieux, ce qui peut poser des difficultés d'organisation. Aussi, en attendant d'en revoir les modalités de gestion à l'issue des travaux de rénovation de l'ancienne cure de Mépieu et la création de 3 meublés à vocation touristique, la réservation du gîte Morget est fermée. Une réflexion est en cours pour envisager une mise en location sous forme de meublé pendant cette période transitoire. Dès réception d'un dossier complet, le Conseil municipal sera sollicité pour en délibérer.

Rénovation de l'ancienne cure de Mépieu : Le marché de fournitures relatif à l'aménagement intérieur des 3 logements a été attribué, sur la base du rapport d'analyse des offres réalisé par le maître d'œuvre, à SAGENCE. Elle précise qu'en raison du montant du marché, ce point n'est pas soumis à délibération. Il s'agira d'une première collaboration entre la commune et cette entreprise savoyarde.

Philippe Giroud informe le Conseil Municipal de la confirmation de réception de la candidature de Creys-Mépieu au renouvellement du label Ville Active et Sportive. Le dossier est fastidieux mais il est intéressant de constater la diversité et le dynamisme des offres pour la commune.

Agenda :

- Distribution du flash info avant jeudi 11 juin
- Jeudi 18 juin à 18h00 : formation à destination des membres du Conseil municipal sur le fonctionnement des communes et autres collectivités locales, la répartition des compétences, les règles de gestion et les finances publiques.

- Vendredi 19 juin : Le conseil municipal est invité au pot donné en l'honneur d'Eric Bénabent, directeur du groupe scolaire de la commune, à l'occasion de son départ en retraite.
- Dimanche 21 juin : fête de la musique.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire ferme la séance à 20h35.

**Le Maire,
Olivier BONNARD**

**La secrétaire,
Séverine POËTE**